

SPAIECTACLE - INTERMÉDIAIRE

PUBLIC Chefs d'entreprise, assistantes comptable, secrétaires, demandeurs d'emploi

PRÉ-REQUIS Bonne connaissance de l'environnement informatique

DURÉE 14 heures (2 jours)

OBJECTIFS Comprendre les règles spécifiques applicables au domaine social des entreprises artistiques et culturelles et appliquer ces règles dans la préparation des salaires en utilisant le logiciel sPAIEctacle

FORMALISATION À L'ISSUE DE LA FORMATION : Attestation de fin de formation

LE DROIT SOCIAL :

SPÉCIFICITÉS POUR LES ENTREPRISES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

- La convention collective
- Les déclarations sociales
- Le bulletin de salaire
- Les caisses sociales spécifiques
- Les déclarations spécifiques (AEM-congés spectacles - FNAS-FCAP)
- Les bases spécifiques (cachets - jours)
- Les plafonds spécifiques

CAS PRATIQUE

- Mise en pratique avec création des fiches salariés, des emplois, des rubriques de base et de cotisations, préparation des contrats de travail , des DUE, puis des bulletins de salaires . Édition et contrôle des AM , des congés spectacles et des charges sociales, export des écritures comptables

QCM EN FIN DE FORMATION



Lieu de la formation : 146 rue Paradis - **13006 Marseille** et en distanciel

Nombre de stagiaires (si en session) : 3 minimum - 12 maximum **Moyens pédagogiques :** 1 poste par stagiaire

1 Vidéoprojecteur - Plateforme E-learning **Modalités pédagogiques :** Alterne temps de présentation, d'échanges en groupe avec l'intervenant et réflexion personnelle **Modalités d'évaluation :** Cas pratique en continu avec évaluation par le formateur